

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit

CAZESSOR

1.2. Utilisation identifiées

Herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. N° d'appel d'urgence

| Organisme / Société | Adresse | Téléphone |
|--|--|-------------------|
| ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U | 4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9 | +33 2 41 48 21 21 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09 | +33 2 99 59 22 22 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle | 1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode | Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex | +33 5 56 96 40 80 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon | BP 217 38043 Grenoble Cedex 09 | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON | 162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite | 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09 | +33 4 91 75 25 25 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche | 45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires | 1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex | +33 3 88 37 37 37 |
| Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng | Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex | +33 5 61 77 74 47 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE | 0 800 59 59 59 |
| C.H.R.U | C.H.R.U | +33 3 83 22 50 50 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS – selon les autorités

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit
selon la Directive 1999/45/EC

Xn, N
R22, R38, R41, R43, R50/53

Classification CLP du produit
Selon le règlement CE 1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale): cat. 4 (H302) ; Danger par aspiration : cat. 1 (H304) ;
Irritant pour la peau: cat. 2 (H315) ; Irritation oculaire: cat. 2 (H319)
Sensibilisation cutanée: cat. 1A (H317) ; Dangers pour le milieu aquatique – Danger
aigu : cat 1 (H400); Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, cat.

1(H410)

Classification OMS du produit

Classe II (Risque aigu modéré dans les conditions normales d'utilisation).

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

Recommandations de classification 2009 Dangers pour la santé Le produit peut provoquer une réaction allergique en cas de ingestion.

Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit

Pethoxamide 600 g/l EC

Contient de la pethoxamide, du calcium dodecylbenzene sulphonate, du solvant naphta aromatique lourd (pétrole) et du 2-Ethylhexan-1-ol

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H304
respiratoires.

H315

H317

H319

H400

H410

néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques,

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence

P264

P280

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352

etau savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et

les précautions de sécurité.

compris toutes

P331

NE PAS faire vomir.

P501

locales.

Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations

Phrase(s) SP

SP1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

Délai de réentrée dans les parcelles traitées : 48 Heures

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (suite) – selon Cheminova A/S

2.1. Classification du mélange

| | |
|---|---|
| Classification DPD du produit selon la Directive 1999/45/EC | Xn, N R22, R38, R41, R43, R50/53 |
| Classification CLP du produit Selon le règlement CE 1272/2008 | Toxicité aiguë (par voie orale): cat. 4 (H302) ; Irritant pour la peau: cat. 2 (H315) ; Dommage oculaire: cat. 1 (H318) ; Sensibilisation cutanée: cat. 1A (H317) ; Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu : cat 1 (H400); Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, cat. 1 (H410) |
| Classification OMS du produit Recommandations de classification 2009 | Classe II (Risque aigu modéré dans les conditions normales d'utilisation). Dangers pour la santé Le produit peut provoquer une réaction allergique en cas de contact avec la peau. Il est irritant pour la peau et les yeux et nocif par ingestion. Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques. |

2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Pethoxamide 600 g/l EC
Contient de la pethoxamide du calcium dodecylbenzene sulphonate et du solvant
naphta aromatique lourd (pétrole)

Pictogramme de danger



| | | |
|-------------------------|--|--|
| Mention d'avertissement | Danger | |
| Mention de danger | H302 H315 H317 H318 H410 | Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| | EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| Conseil de prudence | P264 P280 P302+ P352 P305+ P351+ P338 P310 | Se laver soigneusement les mains après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations |

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

locales

P501

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

| Nom chimique | N°CAS / N° EINECS | CLP Classification | [%] |
|---|-------------------|---|-----------|
| Pethoxamide | 106700-29-2 | H302 : Tox aigüe cat.4 H317 : Sensibilisat° cutanée cat.4 H410 : Risques environnement aquatique chroniques cat.1 | 59% |
| Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) | 64742-94-5 | H304 : Tox. aspiration cat.1 H411 : Risques environnement aquatique chroniques cat.2 | 30 – 40 % |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[2,4,6-tris-(1-phenylethyl)-phenyl]- ω -hydroxy- | 99734-09-5 | H412 : Risques environnement aquatique chroniques 3 | 1 – 5% |
| Calcium dodecylbenzene sulphonate | 26264-06-2 | H315 : Irritat° cutanée cat.2 H318 : Dommages oculaires cat.2 H411 : Risques environnement aquatique chroniques cat.2 | 1 – 5% |
| 2-Ethylhexan-1-ol | 104-76-7 | H319 : Irritat° oculaire cat.2 | 1 – 5 % |

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition, ne pas attendre le développement des symptômes. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau: Laver les zones touchées à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation. En cas d'irritation, consulter un médecin et montrer ce document.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter un médecin.

Ingestion: Consulter immédiatement un médecin et montrer ce document. Rincer la bouche avec de l'eau et boire plusieurs verres d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation: Ecarter la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Irritations et réactions allergiques. Lors des tests sur animaux, après ingestion, seuls des symptômes non-spécifiques ont été observés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Il n'existe pas d'antidote spécifique. En cas d'exposition, suivre l'évolution des symptômes et de l'état clinique du patient. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peut être envisagé.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendies restreints, utiliser de la poudre, de la mousse ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendies plus étendus, utiliser de l'eau en aspersion. Éviter les jets puissants. Isoler la zone d'incendie et évacuer le personnel. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs toxiques. Combattre le feu depuis un lieu protégé ou à la plus grande distance possible. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau contaminée.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Les principaux produits de décomposition sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène, du dioxyde de soufre, des monoxyde et dioxyde de carbone et divers composés organochlorés.

5.3. Conseil aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome et des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (lunettes, vêtements résistants, gants et bottes). Se référer au paragraphe 8 : « Protection individuelle ».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Éviter que le liquide répandu *et/ou* les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec du sable ou un autre absorbant non-combustible. Stocker dans des récipients adaptés puis, éliminer. Rincer à grande eau et utiliser un détergent. Les récipients utilisés doivent être repérés à l'aide d'une marque. Toute matière recueillie suite à un déversement, qu'il s'agisse de déchets contaminés ou d'une matière absorbante, doit être éliminée conformément aux instructions fournies au paragraphe Considérations relatives à l'élimination (cf. 13). Pour les déversements importants, barricader la zone avec de la terre ou autre produit non combustible. Éliminer toute source d'ignition et ventiler la zone.

6.4. Références aux autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Sinon, prévoir une ventilation adéquate ou ventilation locale d'extraction. Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités autrement. Pour une protection individuelle dans ce type de situation, se référer au paragraphe 8. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8. Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation. Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'abri des températures extrêmes (gel, chaleur), à une température comprise entre 5 et 35°C. Il est recommandé de faire figurer l'inscription 'POISON' sur l'emballage. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non-autorisées, enfants et animaux.

7.3. Utilisation finale particulière Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour les ingrédients de ce produit. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Pethoxamide

DNEL, systémique 0,075 mg/kg p.c./jour

PNEC, environnement aquatique 0,29 µg/l

Solvant naphtha

100 ppm d'hydrocarbure total recommandé

DNEL, dermal 12,5 mg/kg p.c./jour

DNEL, inhalation 150 mg/m³

Trimethyl-benzene

Recommandation ACGIH - TLV-TWA of 25 ppm (123 g/m³)

8.2. Contrôles de l'exposition

Lors de son utilisation dans un système fermé, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.

Ce qui suit est applicable aux autres situations, lorsque l'utilisation d'un système fermé est impossible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système en cas de maintenance, échantillonnage, etc., ou en cas de déversement. Examiner la nécessité de sécuriser l'équipement ou le système de tuyauterie avant ouverture.

Protection respiratoire

En cas d'écoulement inattendu et/ou de production excessive de vapeurs lors de la manipulation, porter un masque adéquat, équipé d'un filtre à particule.

Protection des mains

Porter des gants imperméables de type caoutchouc butyle ou nitrile. La durée de protection de ces matériaux au contact de ce produit est inconnue mais ils sont supposés assurer une protection raisonnable. Généralement, l'utilisation de gants n'assure qu'une protection partielle. Il est recommandé de limiter le travail effectué manuellement et de changer de gants régulièrement.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de disposer d'une fontaine lave-yeux au sein de l'espace de travail.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et des chaussettes. En cas d'exposition conséquente et prolongée, une protection de type barrière laminé peut être requise.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------|------------------------------------|
| Etat physique / Aspect | Liquide |
| Couleur | Brun |
| Odeur | Odeur de type aromatique |
| Seuil olfactif | Non disponible |
| pH | 3,2 (dilution aqueuse 10g/l, 20°C) |
| Température de fusion | Non disponible |
| Point d'ébullition | Non disponible |
| Point éclair | 102°C |

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

Taux d'évaporation Non disponible

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (suite)

Viscosité 59,8 mPa.s à 20°C
Température d'inflammation Non applicable
Inflammabilité (solide/gaz) Non applicable (liquide)
Pression de vapeur **Pethoxamide** : $3,5 \times 10^{-4}$ Pa à 25°C
Solvant naphta : 13 Pa à 20°C, 80 Pa à 55°C
Densité relative 1.06 g/ml à 20°C
Solubilité Pethoxamide : Solubilité à 20°C
n-heptane 117 g/Kg
n-hexane >250 g/Kg
methanol >250 g/Kg
acetone > 250 g/kg
ethyl acetate >250 g/kg
xylene >250 g/kg
1,2-dichloroethane >250 g/kg
Water 400 mg/l

Coefficient de partage noctanol/ Pethoxamide : $\log K_{ow} = 2,96$ (à pH 5 et à 20°C)
Solvant naphta : $\log K_{ow} = 4,0 - 4,4$ à 25°C (valeurs relatives à certains composants-modèle calcul)

Eau
Température d'auto-inflammation
Propriétés explosives
Propriétés oxydantes

9.2. Autres informations

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

À notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités spécifiques.

10.2. Stabilité

Stable à température ambiante

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Sous hautes températures, des vapeurs irritantes et nocives se dégagent.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit) Le produit est nocif par ingestion. Sa toxicité aiguë a été mesurée :
* **par ingestion (rat)** DL₅₀ : 813 mg/kg (méthode OCDE 401)
* **par contact cutané (lapin)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
* **par inhalation (rat)** CL₅₀ : > 5,0 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Irritation cutanée Le produit est irritant pour la peau (méthode OCDE 404).
Irritation des yeux Le produit est irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).
Sensibilisation cutanée ou respiratoire Le produit est sensibilisant (méthode OCDE 406).

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

Danger par aspiration

Le produit ne présente normalement pas de risque par aspiration. Cependant, en fonction des circonstances, il peut causer une pneumonie par aspiration.

Symptômes et effets, aigus et différés

Irritations et réactions allergiques. Lors des tests sur animaux, après ingestion, seuls des symptômes non-spécifiques ont été observés tel que des frissons, des postures voûtées et des difficultés à respirer.

Toxicité chronique (Substance active)

Effet cancérigène

Aucun effet cancérigène n'a été observé pour la pethoxamide chez le rat et la souris (méthode OCDE 453).

Effet repro-toxique

Aucun effet sur la fertilité n'a été constaté pour la pethoxamide à des doses non-toxiques pour la mère (méthode OCDE 416).

Effet tératogène

La pethoxamide n'est pas tératogène (méthode OCDE 414).

Effet mutagène

La pethoxamide s'est révélée négative dans les tests, excepté dans une étude *in vitro* sur lymphocytes humains (méthode OCDE 473).

STOT - exposition unique

A notre connaissance, aucun effet spécifique, autre que ceux précédemment mentionnés, n'a été observé.

STOT - expositions répétées

Organe-cible : le foie.
DMENO: 500 ppm (36,2 mg/kg p.c./jour) dans une étude de 90 jours chez le rat (méthode OCDE 408). A cette dose, une perte de poids et l'activation d'enzymes de type phenobarbitone sont notées.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit est très toxique pour les algues et les plantes aquatiques. Le produit est toxique pour les poissons et nocif pour les daphnies. Il n'est pas considéré comme toxique pour les micro- et macro organismes du sol et les oiseaux.

Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL₅₀, 96 h : 2,2 mg/L

Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CE₅₀, 48 h : 17 mg/L

Algues

Algues vertes (*Selenastrum capricornutum*), CE₅₀, 72h : 0,014 mg/L

Plantes

Lentilles d'eau (*Lemna gibba*), CE₅₀, 7j : 0,053 mg/L

Cornifle émergé (*Ceratophyllum demersum*), CE₅₀, 7j : 0,017 mg/L

Oiseaux

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*), LD₅₀ : environ 1450 mg/kg

Insectes

Abeille (*Apis mellifera*), DL₅₀contact, 48 h : 169 µg/abeille

DL₅₀ orale, 48 h : > 333 µg/abeille

Vers de terre

Vers de terre (*Eisenia foetida*), CL₅₀, 14 j: 435 mg/kg de sol

12.2. Persistance et dégradabilité

La pethoxamide est rapidement dégradé dans l'environnement, en quelques semaines. Les produits de dégradation ne sont pas rapidement biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La pethoxamide n'est pas bioaccumulable.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

12.4. Mobilité dans le sol

La pethoxamide est modérément mobile dans le sol.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---------------------------------------|---|
| Produit | Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération. |
| Emballages contaminés | Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public. |
| Code d'élimination des déchets | 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

| | |
|---|--|
| 14.1. No ONU | 3082 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (pethoxamide et alkyl(C3-C6)benzenes) |
| 14.3. Classe de danger concernant le transport | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Polluant marin |
| 14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Ne pas déverser dans l'environnement. |
| 14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|---|--|
| 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques |
| 15.2. Évaluation de la sécurité Chimique | L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée |
| 15.3. Autres prescriptions | Porter des gants et des vêtements de protection pendant la phase de mélange / chargement. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12) Protection des travailleurs : réglementation française <i>Maladies professionnelles</i> : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. |

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

Voir tableaux des maladies professionnelles (R461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de réentrée suivants sur les parcelles traitées:
Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes :
R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : 1172
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches

de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.
Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

selon la Directive 1999/45/EC

- R22 Nocif par ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières. Cette fiche complète les notices

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

CAZESSOR

DATE DE REVISION : 28.12.2017

d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

| | |
|------------------------|---|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CE₅₀ | 50% Concentration induisant un effet |
| CL₅₀ | 50% Concentration létale |
| CLP | Classification, Labelling and Packaging |
| DL₅₀ | 50% Dose létale |
| DMENO | Dose Minimale avec Effet Nocif Observé |
| DNEL | Derived No Effect Level |
| DPD | Dangerous Preparations Directive |
| EC ou CE | Communauté Européenne |
| EINECS | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances |
| IBC | Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques |
| ICPE | Installations Classées pour la protection de l'environnement |
| MARPOL | Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime |
| N.s.a. | Non spécifié ailleurs |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economiques |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| PBT | Persistant, Bioaccumulatif, Toxique |
| p.c. | Poids corporel |
| Phrases R | Phrases de risque |
| Phrases S | Phrases de sécurité |
| Phrases SP | Phrases de précaution de sécurité |
| PNEC | Predicted No Effect Concentration |
| SC | Suspension Concentrée |
| SGH | Système global harmonisé |
| STOT | Toxicité Spécifique des Organes Cibles |
| vPvB | très Persistant, très Bioaccumulatif |